



Section Syndicale
Chambres d'agriculture France

Monsieur Windsor, Président de Chambres
d'agriculture France

A Paris, le 23 juin 2023

Monsieur,

En 10 ans la valeur du point en chambre d'agriculture n'a augmenté que de 2,75 %, et seulement l'an passé ! Vous mesurez hélas sans mal la perte de pouvoir d'achat sur une telle période. Aucune autre augmentation collective. Le 29 juin, à l'ouverture de la négociation 2023, 5,10 % d'inflation se seront ajoutés depuis la négociation 2022. Les 0,25 % de rattrapage 2022 proposés le 5 mai dernier par la délégation patronale ont été très mal ressentis par les salariés, alors même que le réseau des chambres d'agriculture a vu la TATFNB augmentée de 3 %. Ils se sentent méprisés par une telle proposition, indigne. Même si leur motivation professionnelle ne s'effrite pas, leur pouvoir d'achat, lui, s'écroule.

La CFDT va mener des actions, locales et nationales, avant le 29 Juin, afin d'offrir la possibilité aux salariés de manifester leur colère et leur exigence d'une mesure significative. Si le 29 juin la négociation n'aboutissait pas la CFDT envisage de poursuivre des actions.

Ainsi nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour donner à votre délégation un mandat permettant d'aboutir à un résultat satisfaisant pour les deux parties, permettant de ramener de la sérénité dans le réseau dans l'intérêt bien compris de chacun, salariés, élus et agriculteurs.

Avec nos meilleures salutations,

Pour la section syndicale de Chambres d'agriculture France

Fabien DEQUAIRE, délégué syndical

Sophie LENQUETTE, déléguée suppléante